

**URBANISME****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, dont les bureaux se trouvent à Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue des Combattants 35.

Le terrain concerné est situé rue de Franquénies 10 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, et cadastré 01 D 53 M2 et 53 V.

Le projet concerne l'application d'un badigeon naturel teinte « terre de sienne » sur l'élévation Sud-Ouest de l'entrepôt de la Croix-Rouge, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

**Dérogation au plan de secteur : (zone d'activité économique industrielle).**

**Dérogation au Règlement Communal d'Urbanisme devenu GCU (aire 1/1) en ce qui concerne : matériau (badigeon)**

L'enquête publique est réalisée en vertu du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve, Service Urbanisme, Espace du Coeur de Ville, 2 à 1340 Ottignies :

- Le lundi de 12h30 à 18h45 ;
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 ;
- Le samedi de 9h00 à 12h00.

**L'enquête publique est ouverte le 23/02/2018 et clôturée le 10/03/2018.**

Une réunion de présentation du dossier se tiendra le 05/03/2018 à 17h30 dans les bureaux du service urbanisme (3<sup>ème</sup> étage de l'administration communale). Si personne ne s'y présente jusqu'à 17h45, la séance sera levée.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal **du 23/02/2018 au 10/03/2018** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve, avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be).

Si vous le souhaitez, des réclamations et observations orales peuvent également être formulées, devant l'agent communal délégué à cet effet, le samedi 10/03/2018 de 10h00 à 11h30 – Espace du Cœur de Ville, 2.

**Pour être recevables, les courriers devront comporter lisiblement les noms, domicile et signature.**

**Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 14/02/2018.**

Le Directeur général,  
Par délégation,

G. Meeus  
Chef de bureau

Le Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Echevin de l'urbanisme

C. du Monceau  
1<sup>er</sup> Echevin